

SÉLECTION

2026

Catégorie C

J'INTÈGRE —
LA FONCTION
— PUBLIQUE

GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE

GAV APJA - GAV EP

Nicolas Grenier

Professeur de culture générale et
auteur des fiches d'actualité en ligne
sur le site www.dunod.com

Corinne Pelletier

Diplômée en psychologie cognitive
et directrice d'une association
gestionnaire de services et
établissements pour personnes
sourdes, aveugles et sourdaveugles.

DUNOD



Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site <http://dunod.link/epgend-adjvol>

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Direction et conception graphique : Nicolas Wiel – Elizabeth Riba (graphiste)

Mise en page : Belle Page

Sommaire

Présentation du recrutement	1
Mieux connaître la gendarmerie nationale	5

Partie 1

Épreuves de connaissances générales

1. Culture générale

1. Géographie	17
2. Histoire	28
3. Les institutions	38
4. Arts et littérature	49
5. Sécurité, santé et société	57
6. Sciences	64
7. Sports et jeux	67

2. Français

8. Vocabulaire	72
9. Proverbes et expressions	78
10. Orthographe d'usage	88
11. Orthographe grammaticale	96
12. Conjugaison	111

Partie 2

Compréhension de textes

13. Comprendre les textes	124
14. Être efficace	126

Partie 3

Tests psychotechniques

15. Les questionnaires de personnalité	128
16. Les tests projectifs	134
17. Conseils méthodologiques	136

Partie 4

Lettre de motivation

18. Le plan de la lettre de motivation	138
19. Le contenu de la lettre de motivation	139
20. Exemple rédigé	142

Partie 5

Entretien de recrutement

21. L'entretien avec le Référent Recrutement	145
22. Se préparer	148
23. Adopter une attitude adaptée à la situation	154

24. Gérer votre stress	158
25. Soigner la forme du discours	160

Sujets blancs

1. Connaissances générales	162
2. Connaissances générales	175
3. Connaissances générales	186
4. Connaissances générales	200
5. Compréhension de textes	213
6. Compréhension de textes	226
7. Compréhension de textes	240
8. Compréhension de textes	253

Présentation du recrutement

Vous allez vous porter candidat pour devenir gendarme adjoint volontaire. Il s'agit d'une expérience singulière au sein de la gendarmerie nationale pour une durée maximale de 6 ans. Elle vous permet d'affermir votre projet professionnel, d'acquérir une expérience dans un milieu exigeant, de découvrir une institution en charge de la sécurité de 95 % du territoire français.

En fonction de votre expérience, de votre parcours et de votre profil, vos motivations peuvent être différentes : soit vous souhaitez découvrir le métier de gendarme, soit vous souhaitez acquérir une expérience dans un métier particulier au sein d'une institution réputée pour sa rigueur et son excellence.

Ce choix détermine le type de recrutement auquel vous allez vous porter candidat.

- Si vous êtes attiré par la sécurité et le judiciaire, vous avez intérêt à vous orienter vers un recrutement de **gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint**.
- Si vous disposez d'une qualification et que vous recherchez un emploi de soutien au sein de la gendarmerie, vous avez intérêt à solliciter un poste de **gendarme adjoint volontaire en emploi particulier**. Vous pouvez ainsi être recruté au titre de l'entretien du casernement, de la mécanique et maintenance des véhicules, du transport, de la restauration, des emplois de bureau, des télécommunications et informatique, de l'accueil, etc.

En fin de contrat, vous bénéficiez d'un dispositif d'aide au retour à la vie civile :

- congés de reconversion avec possibilité de formations en rapport avec le futur emploi, prises en charge en tout ou partie ;
- validation de l'expérience professionnelle acquise en demandant l'obtention d'un diplôme civil correspondant aux compétences professionnelles ;
- bénéfice au terme du contrat des allocations chômage ;
- bénéfice des années de service effectuées :
 - en cas de reprise d'activité dans le secteur privé : par l'affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et la validation des services par l'IRCANTEC,
 - en cas de reprise d'activité dans les armées, la gendarmerie, l'administration publique ou territoriale : par la prise en compte des droits à pension ultérieurs.

1 Les conditions d'accès et l'inscription

Pour que votre candidature soit recevable, il faut :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 17 ans au moins et 26 ans au plus ;
- avoir accompli votre journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- présenter un comportement qui n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des militaires de la gendarmerie nationale ;
- être apte physiquement ;

- pour des anciens militaires de carrière ou sous contrat « ne pas avoir, dans les conditions fixées à l'article L.4139-5 du Code de la défense, été radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, à l'issue d'un congé de reconversion » ;
- jouir de ses droits civiques ;
- pour les mineurs : posséder une autorisation de votre représentant légal.

Pour les candidats à un poste de gendarme adjoint volontaire en emploi particulier, vous devrez posséder au moins un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et/ou une expérience professionnelle liée au métier que vous exercerez (plomberie, restauration, armurerie, etc.). En revanche, le diplôme demandé change pour les spécialités :

- secrétariat : vous devrez posséder au minimum le baccalauréat généraliste, technologique, professionnel ;
- infographie, informatique ou électronique : vous devrez posséder un baccalauréat dans la discipline choisie.

Le recrutement est permanent, il suffit de vous inscrire sur le site Internet dédié au recrutement en gendarmerie : **www.lagendarmerierecrute.fr**.

Après avoir rempli et déposé votre dossier, vous serez convoqué dans le centre de recrutement ou centre de sélection le plus proche de votre domicile pour des tests de sélection.

2 Les tests de sélection

Muni d'une pièce d'identité en cours de validité, vous passerez une session de tests sur ordinateur (environ 2 heures).

Ces épreuves informatisées sont divisées en trois parties principales :

- un test de culture générale sous la forme de 100 QCM, destiné à évaluer vos connaissances sur divers sujets (30 minutes) ;
- un test de compréhension de texte, visant à apprécier votre capacité d'analyse et de réflexion ;
- un test de personnalité, permettant de cerner votre profil psychologique et de vérifier votre compatibilité avec les exigences du métier.

Les tests de sélection ne sont pas dotés de coefficient, il n'y a pas de note.

Les résultats vous seront communiqués par courriel dans les 24 heures. En cas de réussite, vous serez alors convoqué pour un entretien avec le référent-recrutement et vous devrez rédiger une lettre de motivation sur place (30 minutes).

3 C'est quoi l'entretien de recrutement ?

L'entretien se déroule en deux phases :

- un échange collectif permettant aux candidats de poser leurs questions ;
- une entrevue individuelle avec un référent-recrutement.

L'objectif est d'évaluer les motivations, la personnalité et l'adéquation du candidat avec les valeurs d'un gendarme.

Avant de passer devant le recruteur, vous assisterez collectivement à la diffusion d'une vidéo de présentation du poste de GAV. Cette séquence vous aidera à mieux cerner les missions, les attentes et les exigences de l'emploi.

Pendant cette session :

- vous pourrez poser vos questions lors d'un échange en groupe ;
- vous passerez un entretien individuel avec le Référent Recrutement. Il vous interrogera sur votre parcours et ce qui vous motive à rejoindre la Gendarmerie nationale.

Vous devrez présenter lors de votre rendez-vous :

- la carte nationale d'identité ;
- les originaux de vos diplômes, universitaires ou professionnels ;
- votre permis de conduire (si vous l'avez) ;
- le certificat de participation à la journée défense citoyenneté ;
- la fiche de renseignements administratifs que vous recevrez par mail après votre dépôt de dossier ;
- l'autorisation du représentant légal pour les mineurs ;
- un état signalétique et des services pour les militaires ou ex-militaires ;
- votre Curriculum Vitae (CV).

Le candidat devra ensuite rédiger une lettre de motivation sur place en 30 minutes.

Puis, il est reçu par référent recruteur en face-à-face. L'échange prend la forme d'un échange visant à mieux vous connaître. Différentes thématiques sont abordées : votre parcours, votre motivation, votre connaissance du métier, vos aptitudes, etc.

Cette épreuve n'est pas dotée de coefficient. Si le candidat ne fait pas l'affaire, il n'est pas retenu.

4 La visite médicale

En cas de réussite aux tests de sélection, vous serez convoqué pour une visite médicale auprès d'un médecin militaire. Seul le médecin militaire peut vous faire passer cette visite médicale : être gendarme est physiquement exigeant, et l'entraînement militaire en école est intense ! Le médecin militaire s'assurera donc que vous êtes en forme !

Si un participant est jugé inapte, il ne pourra pas poursuivre le recrutement. Dans certains cas, une inaptitude temporaire peut être prononcée, avec possibilité de réexamen médical.

5 L'incorporation

a. L'intégration et la formation en école

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée de 2 ans. Il est renouvelable pour une période de 3 ans, puis pour une année supplémentaire. Le contrat comporte une période probatoire de 6 mois, au cours de laquelle vous pouvez le dénoncer à tout moment sans justification particulière. Cette période peut être renouvelée une fois pour raisons de santé ou insuffisance de formation.

Dès leur admission en gendarmerie, les élèves gendarmes adjoints APJA suivent une formation initiale de 13 semaines au sein de l'une des écoles de gendarmerie à Montluçon (03),

Rochefort (17), Tulle (19), Dijon (21), Chateaulin (29), Chaumont (52), Fontainebleau (77). L'affectation en école ne tient compte que des places disponibles, il n'y a pas de notion de choix en fonction du lieu de domicile du candidat.

L'enseignement dispensé participe à l'aguerrissement de l'élève en termes de valeurs liées au statut militaire, de discipline, d'engagement physique et de techniques élémentaires pour aborder des situations parfois dégradées.

Vous pourrez obtenir plus d'information sur le site des écoles de la gendarmerie nationale.

Une formation complémentaire de 12 semaines en unité, consolide les connaissances et les techniques enseignées en école. Le gendarme adjoint est, au cours de cette période, placé sous l'égide d'un tuteur choisi parmi les sous-officiers de gendarmerie les plus expérimentés.

À l'issue de cette formation, délivrance du diplôme de gendarme adjoint APJA, homologué au niveau 3 de l'enseignement technologique (équivalence d'un CAP).

b. L'affectation en unité

Vous choisissez votre affectation en fonction des postes disponibles en métropole au moment de la mise à l'emploi, du classement à l'issue de la formation en école et des souhaits exprimés (localisation géographique, emploi). Des postes en Corse peuvent être disponibles à l'amphithéâtre de façon ponctuelle.

Le choix peut porter, en fonction des compétences, sur plusieurs types d'affectations : brigades territoriales, pelotons motorisés, pelotons de montagne, groupes à cheval, etc. au sein de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie de l'air, de la gendarmerie des transports aériens, de la gendarmerie de l'armement, de la garde républicaine, de la gendarmerie mobile ou des formations particulières (écoles, organismes centraux, centres administratifs ou techniques de la gendarmerie).

Après 6 mois d'affectation en unité, il est possible de faire une demande de mutation pour une nouvelle affectation géographique.

c. Le statut et la rémunération

En devenant gendarme adjoint, vous bénéficierez des avantages liés à ceux du statut militaire :

- formation rémunérée (970 € net/mois avec hébergement compris) ;
- salaire en sortie d'école de 1 205 € net/mois avec hébergement de fonction compris (prime d'alimentation incluse) ;
- réduction de 75 % sur le tarif SNCF pour la première et la deuxième classe ;
- formations et entraînements sportifs pour passer le concours sous-officier (SOG) ou la sélection Corps de Soutien Technique et Administratif (CSTAGN) ;
- accès au concours sous-officier en interne : 1 an de contrat GAV au 1^{er} janvier de l'année du passage du concours.

Par ailleurs, les gendarmes adjoints volontaires bénéficient de 25 jours de permissions de longue durée pendant la première année de contrat puis 45 jours par an à compter de la deuxième année ainsi que de 15 jours de permissions complémentaires qui peuvent faire l'objet d'une indemnité financière compensatrice.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

En devenant gendarme adjoint volontaire, vous intégrez une institution militaire. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1 Mieux connaître l'histoire

a. Les origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la guerre de Cent Ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Les évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Les adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

En 2023, le COMCYBER-MI (commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace) a été créé pour coordonner la stratégie nationale de lutte contre la cybercriminalité. Placé sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, il regroupe des forces spécialisées de la police et de la

gendarmerie. Fin juillet 2024, il publie son premier rapport annuel sur la cybercriminalité (RACY), mettant en lumière l’industrialisation croissante des cyberattaques et la nécessité de renforcer les capacités de réponse. Des formations adaptées en matière de cybercriminalité sont désormais dispensées aux agents concernés pour faire face à ces nouveaux défis. Le Centre national de formation cyber situé à Lille joue un rôle clé dans la spécialisation des forces de l’ordre, permettant des interventions efficaces qui ont abouti à des arrestations notables lors d’opérations récentes.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d’arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d’un corps d’élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1 ^{er} février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l’organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l’Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.
1 ^{er} décembre 2023	Création du COMCYBER-MI (Commandement du ministère de l’Intérieur dans le cyberspace). Publication fin juillet 2024 de son premier rapport annuel sur la cybercriminalité (RACY).

2 Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Les emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d’un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l’attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d’élite depuis le ^{xvii}e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux, etc. Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Le serment et les valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. »

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIX^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d'un code de déontologie commun avec la police pour l'exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3 Mieux connaître l'organisation

a. La gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale comprend environ 150 000 militaires et civils et 36 418 réservistes en 2024. Des hommes et des femmes sont au contact des citoyens pour :

- informer et conseiller sur les réseaux sociaux ;
- prévenir la délinquance :
 - protection des mineurs,
 - lutte contre les violences intrafamiliales,
 - participation citoyenne,
 - référents sûreté pour les aménagements urbains ;
- lutter contre la criminalité et les réseaux (armes, stupéfiants, etc.) ;
- agir contre la radicalisation.

La gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 96 % du territoire et au profit de plus de 51 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 049 unités complémentaires entre elles. Promulguée en janvier 2023, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) prévoit la création de plus de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national. Suite à des concertations, le nombre exact a été fixé à 238 brigades, qui seront déployées d'ici 2027, visant à renforcer la présence des forces de l'ordre, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

Cette loi a également pour ambition de doubler la présence des forces de l'ordre sur le terrain d'ici 2030, avec un objectif d'atteindre 50 000 réservistes dans la gendarmerie nationale dans un délai de cinq ans. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.